Cinquante cinquième année. - N° 211 A Jeudi 28 octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 243

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

402 948 434 RCS Aix-en-Provence.
HIGH CO MINDOZA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1232000.00 EUR.
Adresse : 365, Avenue Archimède, 13799 Aix-en-Provence Cedex 3.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : N° RCS : 402 948 434 RCS Aix-en-Provence Dénomination :HIGH CO MINDOZA Forme :Société par actions simplifiée Capital :1 232 000 EUR Adresse :365 Avenue Archimède – CS 60346 – 13799 Aix-en-Provence Cedex Etablissement(s) : 8, rue de la Rochefoucauld- 75009 Paris Oppositions :Art. L.236-14 du code de commerce Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE HIGH CO MINDOZA Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 232 000 euros - Siège social : 365 Avenue Archimède – CS 60346 – 13799 Aix-en-Provence Cedex RCS AIX EN PROVENCE 402 948 434 ET MILKY Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 157 895 euros - Siège social : 8 rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris RCS PARIS 511 233 868 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée à Aix en Provence et Paris en date du 25 octobre 2021, la société HIGH CO MINDOZA, société par actions simplifiée au capital de 1 232 000 euros, dont le siège social est 365 Avenue Archimède – CS 60346 – 13799 Aix-en-Provence Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence, sous le numéro 402 948 434, et la société MILKY, société par actions simplifiée au capital de 157 895 euros, dont le siège social est 8 rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 511 233 868, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société HIGH CO MINDOZA par la société MILKY. La société HIGH CO MINDOZA ferait apport à la société MILKY de la totalité de son actif, soit 9 194 279 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 6 985 391 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 208 888 euros. Le capital de la Société Absorbante et le capital de la Société Absorbée étant intégralement détenus à ce jour par la société HighCo (353 113 566 RCS Aix-en-Provence), conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il n'est pas établi de rapport d'échange et la fusion n'entraîne pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante ni de prime de fusion. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été déposé aux greffes du Tribunal de commerce d'Aix en Provence et de Paris au nom des deux sociétés, le même jour, en date

26 octobre 2021. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce, devant le Tribunal de Commerce compétent, dans un délai de trente jours à compter de l'insertion du présent avis au BODACC.

